

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DDCT 139 Modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier du 17^{ème} arrondissement.

M^{me} Pauline VERON & M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2143-1 et L.2511-10-1 ;

Vu la délibération n° 2002 – DVLR – 83 en date des 8 et 9 juillet 2002 du Conseil de Paris ;

Vu la délibération n° 2008 – DDATC – 154-2° en date des 20 et 21 octobre 2008 du Conseil de Paris ;

Vu la délibération n° 17-14-53 du 10 juin 2014 du Conseil du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris soumet au vote une modification des périmètres des quartiers constituant la commune de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 13 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission, et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Les périmètres des quartiers dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, fixés par les délibérations du Conseil de Paris n° 2002 – DVLR – 83 en date des 8 et 9 juillet 2002, et n° 2008 – DDATC – 154-2° en date des 20 et 21 octobre 2008, sont modifiés comme suit.

Article 2 : Sont créés 8 conseils de quartier dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, dont les périmètres figurent en annexe.